

**COMMUNE D'APACH**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 09/04/2019**

Département de la  
Moselle

-----  
 Arrondissement de  
Thionville - Est

-----  
 Conseillers élus  
15

-----  
 Conseillers en fonction  
15

-----  
 Conseillers présents  
8

Sous la Présidence de Mr GUTIERES Patrick, Maire.

Etaient présents :

REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
	WOLF Anne	RAMPONI André
	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia

Absent avec procuration : FELTZ Emilie, HUMBERT Alain, Van KOUWEN Wouter,

Absent sans procuration : LELLIG Rachel, SCHMITT Sandrine, SCHWEITZER Jean-Marie et ENGELBERT Nicole

Absent excusé : FELTZ Emilie, HUMBERT Alain, Van KOUWEN Wouter, LELLIG Rachel, SCHMITT Sandrine

Absent non excusé : SCHWEITZER Jean-Marie et ENGELBERT Nicole

Secrétaire de séance :

Convocations distribuées le 02 avril 2019

## N° 20190409-SO-03-D01

### Objet : Remplacement des fenêtres (côté rue) du local SNCF

Consécutivement aux discussions menées lors de précédents conseils, le Maire a consulté plusieurs entreprises en vue du remplacement des fenêtres du local SNCF dont la commune a fait l'acquisition  
 Ainsi, il s'avère que :

1/-L'entreprise Granthil de Petite-Hettange prévoit des travaux pour un montant de 6'730.00€HT soit de 8'076.00€TTC  
 dont 4'633.00€HT soit 5'559.60€TTC pour les ouvrages du côté rue (en PVC)

2/-L'entreprise AJP Fermetures de Nilvange prévoit des travaux pour un montant de 6'540.00€HT soit de 7'848.00€TTC  
 dont 3'779.00€HT soit 4'534.80€TTC pour les ouvrages du côté rue (en PVC)  
 (avec une variante de 4'239.00€HT soit 5'086.80€TTC pour les ouvrages du côté rue avec une porte en aluminium)

3/-L'entreprise Fermeture des Trois Frontières de Bizing prévoit des travaux pour un montant de 7'865.93€HT soit de 9'439.12€TTC  
 dont 4'603.72+771.89-230.18=5'145.43€HT soit 6'174.52€TTC pour les ouvrages du côté rue (en PVC)

Après discussion, le Conseil, décide, par **9 voix Pour** dont deux par procuration et **2 abstentions** dont une par procuration (aucune voix Contre) d'autoriser le Maire à passer commande des travaux portant sur le remplacement des fenêtres (côté rue) du local SNCF à l'entreprise AJP Fermetures de Nilvange pour un montant de 3'779.00€HT soit 4'534.80€TTC (exécution tout en PVC)

\*\*\*\*\*

## N° 20190409-SO-03-D02

### Objet : Remplacement du Kangoo des services techniques

Le Maire rend compte de l'état du Kangoo (contrôle technique, etc.) et présente les offres établies par :

1/- Le garage PEUGEOT de Remerschen (G.-D. de Luxembourg) pour :

1.1 Partner 1.6HDI 100ch Stop&Start BVM5 à 16'166.32€HT soit à 19'399.58€TTC  
 1.2 Partner 1.5HDI 130ch Stop&Start EAT8 à 18'471.79€HT soit à 22'166.15€TTC

Les offres ci-dessus comprennent l'aide au Stationnement AV/AR, la 2<sup>ème</sup> porte latérale, l'habillage en bois de la partie fourgon, la boule d'attelage et la galerie de toit

2/- Le chargé de clientèle du garage RENAULT de Manderen pour :

2.1 Kangoo Express DCI 75ch à 12'507.26€HT soit à 14'958.56€TTC  
 2.2 Kangoo Express DCI 90ch EDC (BVA) à 13'937.26€HT soit à 16'674.56€TTC  
 2.3 Kangoo Express TCE 115ch à 13'104.56€HT soit à 15'658.52€TTC

Le Pack City à 300.-€HT, la 2<sup>ème</sup> porte à 250.-€HT, tapis à 66.67€HT et la boule d'attelage à 410.-€HT sont à ajouter aux montants indiqués ci-dessus soit un montant d'options de 1'026.67€HT soit 1'232.00€TTC.

Le Maire précise que l'actuel Kangoo de la Commune sera donné en reprise pour un montant forfaitaire de 1'000.-€ (confirmé verbalement pour les interlocuteurs cités sous 1/- et 2/-).

Le Maire précise qu'un modèle de stock permettra de réduire le délai de livraison et obtenir une remise complémentaire même si le modèle retenu ne dispose pas de toutes les options souhaitées.

3/- L'établissement ROCHA de Terville pour :

3.1 Tracteur Kubota 23cv à	10'397.00€HT	soit à	12'476.40€TTC
3.2 Tracteur Kubota 26cv à	11'147.00€HT	soit à	13'376.40€TTC

Les prix énoncés ci-avant porte sur un tracteur sans accessoire et pour lequel un chargeur à 3'430.80€HT, une benne Loiseau à 321.67€HT, une lame neige à 1'900€HT sont proposés avec montage pour un coût de 363€HT.

4/- L'établissement HACKEL de Cattenom pour :

4.1 Tracteur ISEKI 26cv à	15'240.00€HT	soit à	18'288.00€TTC
---------------------------	--------------	--------	---------------

Le prix énoncé ci-avant porte sur un tracteur sans accessoire et pour lequel un chargeur à 3'400.00€HT, et une lame neige à 1'860€HT sont proposés avec montage

Le Maire demande aux membres du Conseil de prendre position.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de conserver le Kangoo et d'autoriser le Maire à passer commande auprès des établissements ROCHA de Terville d'un véhicule de type Tracteur Kubota 26cv pour un montant maximal de 11'147.00 €HT + 3'430.80€HT (chargeur) + 363.00€HT (montage) = 14'940.80€HT soit de 17'928.96€TTC.

\*\*\*\*\*

## N°20190409-SO-03-D03

### Objet : Création d'une REGIE pour le service «Cantine» du périscolaire de la commune

Le Maire rappelle le contenu de la délibération n°20181025-SO-08-D06 fixant les tarifs du service «Cantine», rend compte aux membres du Conseil du bilan relatif à la fréquentation du Service Cantine depuis sa création et propose aux membres du Conseil de créer une REGIE pour assurer, en bonne et due forme, la gestion financière de ce service.

A cette fin, le Maire propose aux membres du Conseil de désigner un «Régisseur» qui aura pour mission de vérifier la comptabilité portant sur la facturation du service cantine, d'établir les factures à adresser aux parents le mois qui suit le mois pour lequel elles sont établies et de veiller au bon encaissement des sommes dues. L'attention des membres du Conseil est attirée sur le fait que le Régisseur est dans l'obligation de tenir à jour un registre de paiement.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du Maire et décide:

- 1- de créer une REGIE pour la gestion du financière du service «Cantine».
- 2- de confier la gestion du service à Madame Emmanuelle EREL, épouse LUDWICZAK et à la nommer « Régisseuse ».
- 3- d'autoriser le Maire à faire appel à des Régisseurs temporaires pour la remplacer ponctuellement lorsqu'elle n'est pas disponible.
- 4- de désigner, au moins une fois l'an, un membre du Conseil à des fins de vérification du Registre des comptes du service «Cantine».

\*\*\*\*\*

## N°20190409-SO-03-D04

### Objet : Participation financière portant sur le droit de raccorder au collecteur public les eaux usées d'une nouvelle construction destinée à l'habitation (hors établissement de type maison de retraite, EHPAD...)

Le Maire

RAPPELLE le contenu de la délibération n° 02/09/14 prise le 24/06/2014,

PROPOSE aux membres du Conseil de revoir les prix à facturer aux maîtres d'ouvrage pour les constructions nouvelles dont le raccordement des eaux usées sur le collecteur public est demandé ou effectué à partir de ce jour,

PRECONISE de fixer les participations à :

Pour une maison individuelle (située hors lotissement) :		3'000.00€
Pour une maison individuelle (située dans un lotissement) :		1'400.00€
Pour un collectif de 2 à 3 logements	(3 x 3'000,-€) :	9'000.00€
Pour un collectif de 4 à 6 logements	(6x3'000,-€) x 1.10 :	19'800.00€
Pour un collectif de 7 à 9 logements	(9x3'000,-€) x 1.30 :	35'100.00€
Pour un collectif de 10 à 15 logements	(15x3'000,-€) x 1.60 :	72'000.00€
Pour un collectif de 16 à 25 logements	(25x3'000,-€) x 2.00 :	150'000.00€
Pour un collectif de plus de 26 logements :	nombre de logements x 9'000.-€	

RAPPELLE que le fait générateur de la participation est le raccordement au réseau,

PRECISE

- 1/- que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget « Assainissement »,
- 2/- que le nombre de logements est à considérer par permis de construire.
- 3/- que la participation pour un établissement de type maison de retraite, EHPAD ou autres sera facturée au prix coûtant des travaux de raccordement.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de valider ce qui précède.

\*\*\*\*\*

## N°20190409-SO-03-D05

### Objet : Relevé topographique aux abords de la Salle PO

Le Maire rend compte aux membres du Conseil de la nécessité de mettre à disposition de l'architecte et des bureaux d'études missionnés dans le cadre du projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE, un plan topographique avec niveaux altimétriques, réseaux, filets d'eau...

Pour ce faire des géomètres ont été consultés, et il s'avère que :

Le bureau Frédéric GALLANI de Thionville propose une prestation d'un montant de 1'350.00 € HT soit de 1'620.00 € TTC  
Le bureau Jean-Luc BITARD SA de Thionville propose une prestation d'un montant de 4'400.00€HT soit de 5'280.00€TTC

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à passer commande au bureau du géomètre Frédéric GALLANI de Thionville la mission portant sur l'établissement du levé topographique en question pour un montant de 1'350.00 € HT soit de 1'620.00 € TTC

\*\*\*\*\*

## N°20190409-SO-03-D06

### Objet : Taux des taxes communales

Le Conseil Municipal doit fixer le taux de référence des taxes relatives aux impôts locaux et, après délibération, fixe, par 8 voix Pour dont 2 voix par procuration, par 3 abstentions dont une voix par procuration et aucune voix Contre, les taxes pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation :	13,34	%
Correspondant à l'ancien taux de 20,11% reconduit moins la part départementale de 6,77% transférée à l'EPCI fusionné.		
Taxe foncier bâti :	14,07	%
Taxe foncier non bâti :	73,30	%

Sachant que la valeur de la part communale des taux ne change pas par rapport à l'année précédente.

\*\*\*\*\*

## N°20190409-SO-03-D07

### Objet : Budget Primitif de la Commune pour 2019

Le Conseil municipal examine le Budget Primitif de la Commune tel qu'il a été présenté par le Maire.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de	3'220'348.03€
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	1'557'243.03€

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le BP 2019 de la commune.

\*\*\*\*\*

**N°20190409-SO-03-D08****Objet : Budget Primitif de l'Assainissement de la Commune pour 2019**

Le Conseil municipal examine le Budget Primitif de l'Assainissement de la Commune tel qu'il a été présenté par le Maire.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 345'512.49€  
 Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 112'700.00€

Après délibération, le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le BP 2019 de l'assainissement de la commune.

\*\*\*\*\*

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
Van KOUWEN Wouter	WOLF Anne	RAMPONI André
LELLIG Rachel	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHMITT Sandrine	SCHWEITZER Jean-Marie	ENGELBERT Nicole

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme au registre,  
 APACH, le 10/04/2019  
 Le Maire

 